

Le Petit Morin du confluent du ru de Bannay (exclu) au confluent de la Marne (exclu)

Référence carte 2514 Est; 2614 Est; 2614

IGN: Quest Statut: naturelle

Objectif global et Bon état délai d'atteinte : 2027

Distance à la source : 48 Longeur cours principal: 34,4 (km)

Etat chimique actuel avec HAP:

non atteinte du bon état

Etat écologique actuel avec polluants spécifiques : état moyen

la description des affluents de la masse d'eau figure en annexe

IDENTIFICATION DE LA MASSE D'EAU

Petite masse d'eau associée : FRHR143-F625100 ru de bellot

FRHR143-F625200 ru d'avaleau

FRHR143-F625400 ru de la fonderie

FRHR143-F625500 ru de choisiel

FRHR143-F625600 ru de vorpilliere

FRHR143-F624650 val, du (ru)

FRHR143-F624850 moreau (ru)

Le Petit Morin prend sa source au niveau des marais de Saint Gond, dans le département de la Marne. En Seine-et Marne, le bassin versant représente 250 km² sur les 630 km² couverts dans son ensemble. Il conflue en rive gauche de la Marne, à hauteur de la Ferté-sous-Jouarre.

Il reçoit les eaux de nombreux petits affluents dont les principaux sont : le ru Moreau à Verdelot, le ru de Bellot, l'Avalleau à Sablonnières, le ru de la Fonderie à Orly, le ru de Choisiel et celui de la Vorpillère.

Voir cartes n° 1 et 2 de l'atlas départemental pour la localisation de la masse d'eau et les objectifs et délais DCE

1. Communes concernées

BASSEVELLE BELLOT **BOITRON** BUSSIERES

DOUE HONDEVILLIERS JOUARRE LA FERTE-SOUS-JOUARRE

LA TRETOIRE **MONTDAUPHIN MONTENILS** MONTOLIVET

ORLY-SUR-MORIN REBAIS REUIL-EN-BRIE SAACY-SUR-MARNE

SAINT-CYR-SUR-MORIN SAINT-OUEN-SUR-MORIN **SABLONNIERES** SAINT-BARTHELEMY

VERDELOT VILLENEUVE-SUR-BELLOT

Population totale :

(recensement 2008)

2. Données règlementaires

Voir cartes n° 3, 4 et 5 de l'Atlas départemental

3. Administrations chargées des polices de l'eau et de la pêche

Voir carte n° 6 de l'Atlas départemental

4. Acteurs gestionnaires

Voir carte n° 7 de l'Atlas départemental

- Un syndicat regroupe les 4 communes de la Ferté-sous-Jouarre, Jouarre, Saint-Cyr-sur-Morin et Saint-Ouen-sur-Morin : le Syndicat de l'aval du Petit Morin
- Le SIVOM de la Vallée du Petit Morin a pris la compétence "eau et milieu aquatique" sur les communes de Seine-et-Marne, en amont du Syndicat de l'aval du Petit Morin.
- Sur l'amont seul la commune de Montdauphin adhère à un syndicat dont le siège se trouve dans le département voisin.

MILIEU PHYSIQUE

1. Masse d'eau

Superficie (km²): 632,29

Pente moyenne du cours principal (‰) : 1,5

Géologie : Entaille les formations géologiques de l'ere Tertiaire, dégageant depuis le lit de la rivière jusqu'aux zones les plus

élevées, les horizons suivants : les calcaires de Saint-Ouen et marnes gypseuses (Bartonien et Ludien), argiles vertes

et calcaires de Brie (Sannoisien).

Mode d'occupation des sols (IAURIF MOS 2003) (ha) Voir carte n°6 de l'Atlas départemental

Bois	Culture	Eau	Autre rural	Urbain ouvert	Habitat individuel	Habitat collectif	Activités	Equipement	Transport	Chantiers et divers
33,6	108,5	0,1	2,2	6	5,8	0,1	0,4	0,5	0,1	0

DONNEES HYDROMETRIQUES

1. Stations de mesure

Code station	Réseau	Cours d'eau	Commune	Nature des mesures
03113610	RCO (phyto)	Le Petit Morin	VERDELOT	MAC; ION; PEST;
03114000	RCS	Le Petit Morin	SAINT-CYR-SUR-MORIN	MAC; ION; E; PEST; TOX; PP

2. Débits de référence disponible

Code station	Superficie drainée (m²)	Cours d'eau	Commune	QMNA5 (m3/s)	Débit de crue biennale (m3/s)	Débit de crue decennale (m3/s)	Débit instantané maximum (m3/s) et date
03113610	479	Le Petit Morin	VERDELOT	0,708			
03114000	609,17	Le Petit Morin	SAINT-CYR-SUR-MORIN	0,88			

3. Débits pour arrêtés sécheresse

Code station	Cours d'eau	Commune	Seuil de vigilance (m3/s)	Seuil d'alerte (m3/s)	Seuil de crise (m3/s)	Seuil de crise renforcée (m3/s)
03113610	Le Petit Morin	VERDELOT				
03114000	Le Petit Morin	SAINT-CYR-SUR-MORIN				

QUALITE DE L'EAU

Voir cartes n° 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 de l'Atlas départemental

1. Qualité physicochimique, biologique et thermique

Code station	Réseau	Cours d'eau	Commune	Nature des mesures	Suivi CG 77	Suivi thermique FD 77
03113610	RCO (phyto)	Le Petit Morin	VERDELOT	MAC; ION; PEST;	oui	
03114000	RCS	Le Petit Morin	SAINT-CYR-SUR-MORIN	MAC; ION; E; PEST; TOX; PP	non	

QUALITE DU MILIEU

1. Habitat piscicole

La largeur du cours d'eau passe de 6 à 15 m et sa profondeur de 0.8 à 1.5 m. La granulométrie est variable : on retrouve des cailloux et graviers accompagnés de sables plus ou moins fins. Le long des berges et dans les zones calmes le substrat dominant est de nature vaseuse. Les habitats piscicoles sont diversifiés à très diversifiés dans les secteurs où il n'y a pas de modification de la ligne d'eau par les moulins. La ripisylve y est très développée, et un entretien ponctuel et sélectif de celle-ci, permettrait de faire pénétrer la lumière et favoriser le développement d'herbiers de végétation aquatique. Néanmoins dans la partie aval (entre Saint-Ouen-sur-Morin et la confluence), la présence de nombreux ouvrages hydraulique transforme le Petit Morin en une succession de biefs, au niveau desquels l'envasement excessif conduit à limiter les habitats aquatiques.

2. Peuplement piscicole

Classé en 2ème catégorie piscicole, le Petit Morin présente, dans sa partie amont comme à l'aval, un peuplement ichtyologique mixte, où les espèces caractéristiques d'accompagnement des espèces **Salmonicoles** (**Chabots** (*espèce d'intérêt communautaire*), Vairons, Loches franche, Epinoches) côtoient des espèces **Cyprinicoles** d'eau vive (Chevesnes, Gardons, Goujons) et d'eau calme (Vandoises, Barbeaux fluviatile, Gremilles, Hotus). Les **Carnassiers** sont représentés uniquement par les Brochets, en effectifs limités. L'**Anguille** (*espèce protégée*) a été inventoriée sur la partie aval du bassin versant et la **Lamproie de planer** (*espèce d'intérêt communautaire*) est présente sur la station amont.

3. Divers

Classement en réservoir biologique :

- Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin.
- Le Document d'Objectifs Natura 2000 du site "Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin" a été validé en Mars 2009.

On dénombre plusieurs ZNIEFF de type I et II (Coteaux d'Orly-sur-Morin à Jouarre et des prés du ru de Bellot).

Le SIVOM du Petit Morin a entrepris des travaux de suppression des embâcles.

Le Petit Morin traverse 3 régions : Champagne-Ardenne, Picardie, Ile-de-France.

DESCRIPTION SOCIO ECONOMIQUE

Cette masse d'eau est à dominante rurale. La pression urbaine s'exerce surtout à l'approche de la confluence avec la Marne, où résident les ¾ des 23 000 habitants de la vallée Seine et Marnaise.

ELEMENTS IMPACTANTS SUR LE MILIEU

Sur les 19 moulins encore présents 5 sont franchissables pour le poisson, et très rares sont ceux qui ont encore une fonction utilitaire : l'un d'eux néanmoins produit de l'électricité. La présence d'ouvrages entravant le lit du cours d'eau entraîne la banalisation des habitats en amont, du fait de l'effet "plan d'eau" créé par l'ouvrage. Le réchauffement des eaux, ainsi stagnantes, induit une diminution des concentrations en oxygène dissous, au détriment des peuplements piscicoles et de macro invertébrés en place, et favorise le développement excessif des végétaux aquatique, expression d'un phénomène d'eutrophisation du milieu. Ces ouvrages constituent également des obstacles à la circulation des sédiments et des espèces, les empêchant de rejoindre leur aire de reproduction notamment.

Le réseau hydrographique composé du Petit Morin et de ses affluents a été profondément rectifié, recreusé et régulièrement curé. Les travaux hydrauliques ont modifié l'intégrité physique du cours d'eau. Ce type de travaux a une incidence piscicole importante en détruisant les zones de reproduction et d'habitat. Ces interventions sont d'autant plus préjudiciables au milieu qu'elles sont irréversibles.

Les rejets agricoles (drainage et ruissellement) ne peuvent être quantifiés mais on considère qu'ils représentent des apports diffus importants de fertilisants et de produits phytosanitaires par les eaux de ruissellement et de drainage des zones de cultures intensives riveraines du cours d'eau. Le phénomène de drainage provoque des crues plus importantes suivie par des étiages plus sévères puisque l'eau ne va plus alimenter les nappes superficielles et plus profondes ; de plus il assure un passage plus rapide des produits de traitement des parcelles (produits phytosanitaires) et des amendements (engrais). Ainsi, ce facteur de perturbation entraîne une dégradation de la qualité physico-chimique des eaux voire même jusqu'à l'expression d'un phénomène d'eutrophisation et d'un point de vue physique, accélère l'érosion du cours d'eau. De la même façon, les eaux de ruissellement provenant des parcelles apportent des substances polluantes ainsi que des matières en suspension, accentuant les phénomène de colmatage des substrats et la banalisation des habitats piscicoles.

La pratique de l'élevage est source de pollution pour le Petit Morin, par les apports diffus de matières azotées et phosphorées par les animaux occupant les prairies situées en bordure du cours d'eau.

Les eaux pluviales apportent dans le cours d'eau des matières organiques, azotées, phosphatées, des hydrocarbures ainsi que des matières en suspension, dégradant fortement la qualité physico-chimique des eaux. Un colmatage des substrats de fond peut avoir lieu ainsi qu'une diminution des quantités d'oxygène dissous, ou encore l'expression de l'eutrophisation des eaux. Le colmatage est alors à l'origine de la dégradation et de la banalisation des habitats piscicoles.

L'amont est assez agricole puis la vallée se resserre après Verdelot et se boise sur ses versants. On a alors des prairies. Les coteaux sont boisés et le fond de vallée esr occupé principalmeent par des prairies paturées. Il reste encore une activité d'élevage. L'agriculture est orientée vers la culture intensive de céréales principalement et vers l'élevage pour une moindre part.

• Il est mentionné la présence d'un massif de Renouée du Japon (Fallopia japonica) sur la commune de Verdelot.

ACTIVITES DE PECHE ET AUTRES LOISIRS

1. Activités de pêche

- AAPPMA "La Vallée du Petit Morin" de Saint-Cyr-sur-Morin.
- Association de pêche " La Truite Agile".

Des opérations de repeuplement sont effectuées par la Fédération Départementale de Seine et Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et les associations locales, à hauteur :

En 2009 :

des Truites arc-en-ciel, des Truites fario, des Tanches, des Gardons et, des Brochets.

En 2010:

300 Brochetons entre Biercy et Saint-Ouen-sur-Morin

Réserve de pêche :/

2. Activités nautiques

• Pratique du canoë-kayak jusqu'à la Ferté-sous-Jouarre

BILAN DES ATTEINTES AU MILIEU

Sur la masse d'eau amont (FRHR142), les phénomènes d'érosion des sols agricoles sont prégnants. Les insuffisances capacitaires des systèmes d'assainissement sont à l'origine de rejets d'eaux usées par temps de pluie, source de pollution par les matières phosphorées. Cette situation est d'autant plus sensible en période d'étiage. En revanche, la qualité biologique est satisfaisante.

L'existence de granulomètrie hétérogène assure une bonne diversification des substrats et par conséquent des habitats aquatiques. Le développement de la végétation offre des possibilités d'abris aux poissons. La présence de zones graveleuses bien calibrées constitue des frayères potentielles à Salmonidés. Toutefois, l'encombrement excessif du lit de la rivière, par de nombreux embâcles et le cloisonnement du cours par les ouvrages hydraulqies, limite cette diversité.

En augmentant le niveau de traitement de certains rejets des zones d'habitats, en rétablissant la libre circulation piscicole et le transit des sédiments, et en assurant un minimum d'entretien de la végétation des berges, on donnerait au Petit Morin de meilleures caractéristiques physiques et biologiques, permettant à une espèce comme la Truite fario d'y prospérer. De même, en entretenant le cours aval des principaux affluents, ceux-ci pourraient devenir d'intéressants sites de frayère, favorisant la reproduction naturelle des poissons.

La masse d'eau du Petit Morin est touchée par la présence d'une espèce floristique invasive.

ACTIONS A METTRE EN OEUVRE

Restauration de la libre circulation des espèces et des sédiments

- Procéder à l'aménagement de certains ouvrages de dispositifs de franchissement piscicole
- Procéder au dérasement ou à l'arasement de certains ouvrages
- Procéder à des ouvertures temporaires des vannes des ouvrages hydrauliques, en opération préalable aux travaux de dérasement et arasement, afin de constater les effets

Amélioration de la qualité hydromorphologique

- Réaliser une étude hydromorphologique et écologique des cours d'eau
- Entretenir les cours d'eau et la ripisylve

Amélioration de la qualité physico-chimique des eaux

- Réduire les pollutions diffuses agricoles
- Réduire les pollutions ponctuelles urbaines

Eradication/Gestion des espèces invasives

• Mettre en place des protocoles d'éradication en fonction de l'espèce végétale cible

Réduction des perturbations du régime hydrologique

- Veiller au respect du débit réservé afin d'assurer l'accomplissement du cycle biologique complet des espèces aquatiques
- Mettre en place un suivi des espèces envahissantes ou invasives

Amélioration de la gestion piscicole

- Des actions adaptées par contexte seront définies dans le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion de la ressource piscicole
- Mettre en place un suivi des espèces envahissantes ou invasives

Amélioration des connaissances

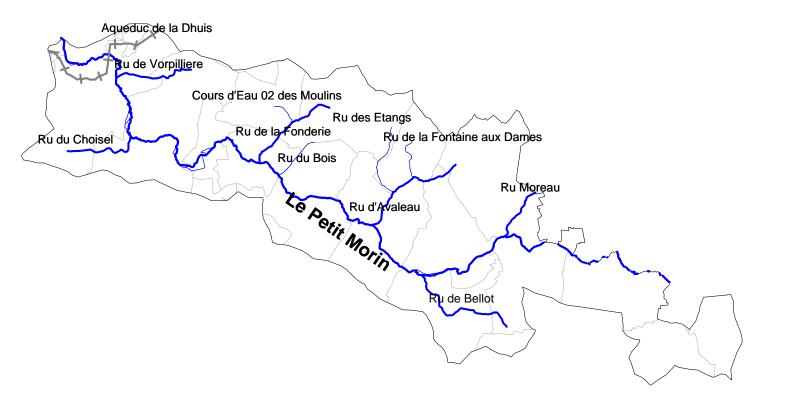
- Mettre en place le suivi et l'évaluation des actions et travaux menés pour la reconquête du bon état écologique
- Réaliser une étude hydromorphologique et écologique des cours d'eau
- Mettre en place un suivi des espèces envahissantes ou invasives
- Mener des suivis de reproduction des espèces emblématiques et/ou patrimoniales

Sensibilisation et formation des usagers des milieux aquatiques

• Informer et sensibiliser les usagers





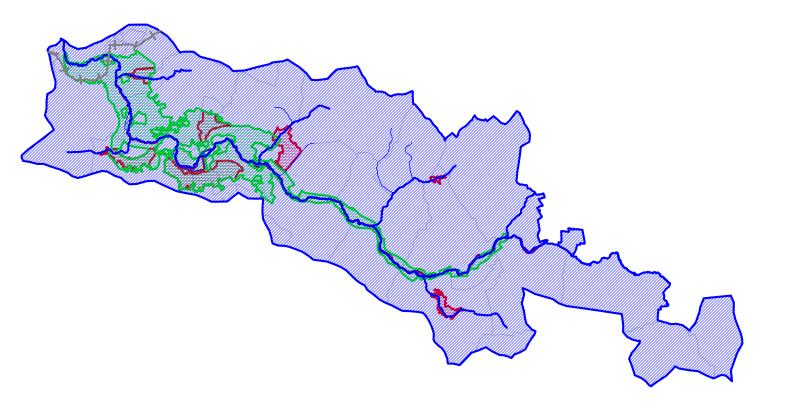


Présentation générale du réseau hydrographique de la masse d'eau FRHR143

	Autres éléments :	Sources :	
+	Aqueduc	IGN BD Carthage - 2008 IGN BDCarto 2003	
	Petit chevelu	AESN Masse d'eau MaJ30102009	
	Masse d'eau principale		
	Limite de masse d'eau		
	Limite communale		
	Réalisation : FDAAPPMA 77 (K.HOUEIX) Reproduction Interdite		01/12/2010









Arrêté de Protection de Biotope (APB)

Zonage de protection du patrimoine naturel de la masse d'eau FRHR143

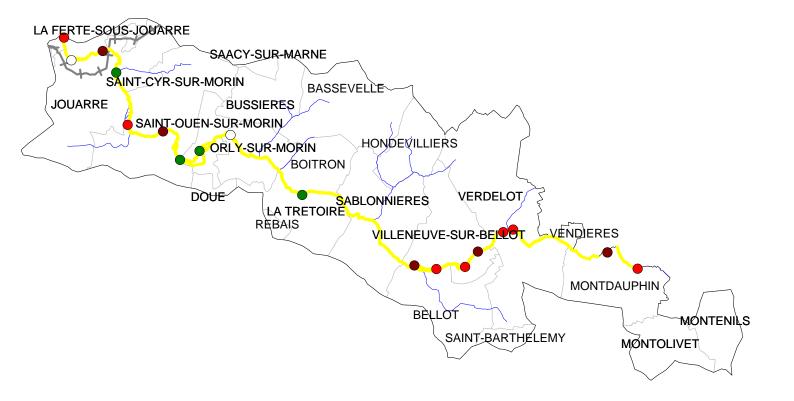
Ш	Espace Naturel Sensible (ENS)			IGN BD Carthage - 2008
W/	Zone de Protection en Forêt	+	Aqueduc	IGN BDCarto 2003
W	Parc Naturel Régional (PNR)		Petit chevelu	AESN Masse d'eau MaJ30102009
R	Proposition de Site d'Importance Communautaire (pSIC)		Masse d'eau principale	Département de Seine-et-Marne - SIG
	Réservoir biologique pertinent		Masse d'eau principale	
	Réserve Naturelle Nationale (RNN)		Limite de masse d'eau	
	Réserve Naturelle Régionale (RNR)			
%	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)		Limite communale	
Œ	Site classé		Limito dominanaio	
	Site inscrit			
	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristiqu	e (ZNIEFF) t	ype I	
	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristiqu	e (ZNIEFF) t	ype II	
	Zone de Protection Spéciale (ZPS)			01/12/2010
				Réalisation : FDAAPPMA 77 (K.HOUEIX) Reproduction Interdite

Autres éléments :

Sources:

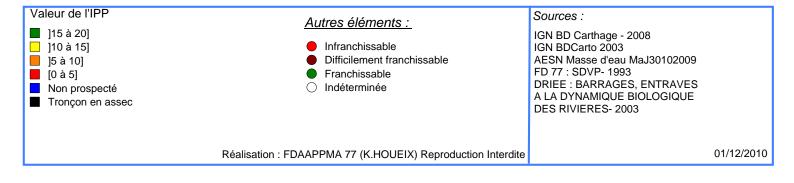






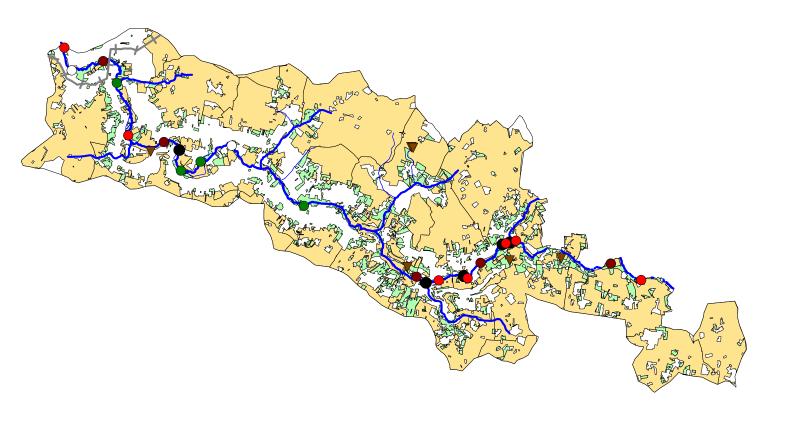


Représentation de l'indice de Potentialité Piscicole (IPP) de la masse d'eau FRHR143



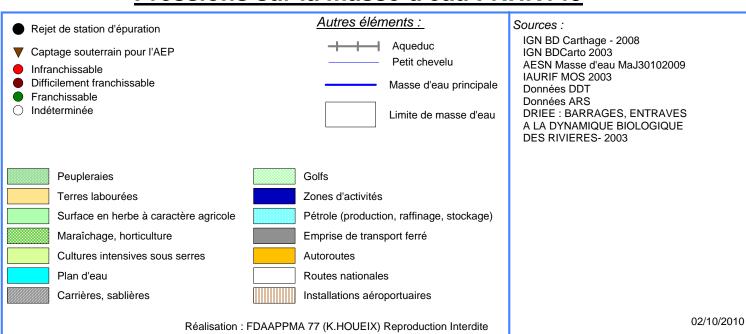




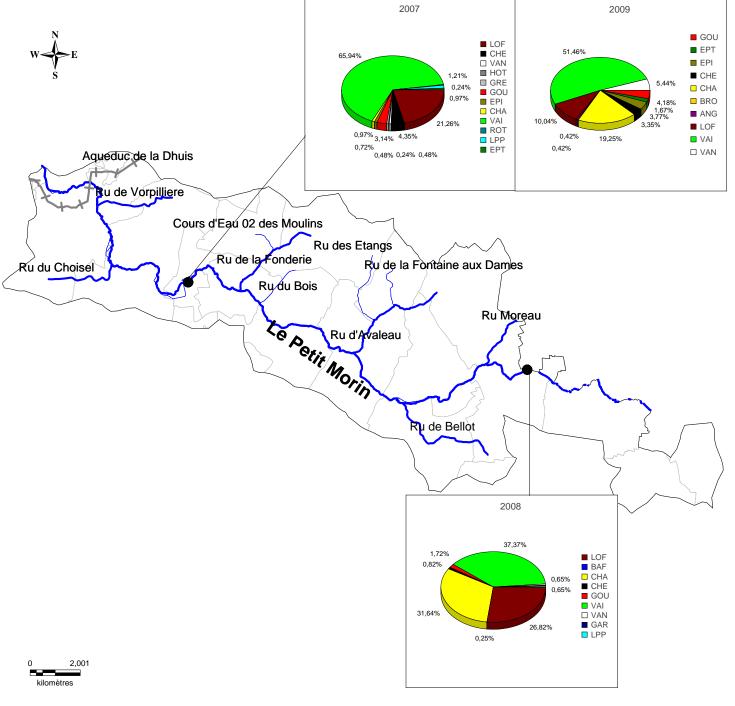




Pressions sur la masse d'eau FRHR143



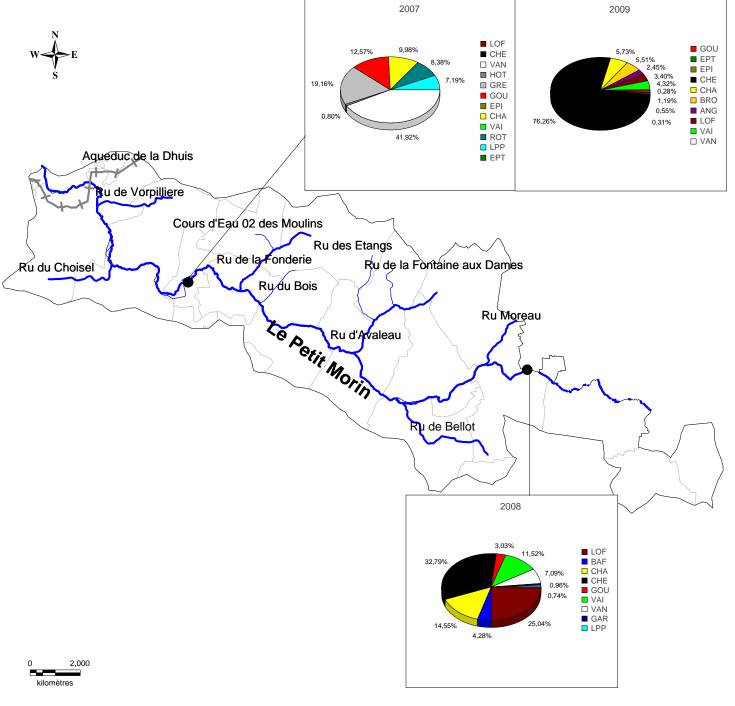




Peuplement piscicole de la masse d'eau FRHR143 (Effectif)

Aqueduc Petit chevel Masse d'ear		Sources: IGN BD Carthage - 2008 IGN BDCarto 2003 AESN Masse d'eau MaJ30102009 Données ONEMA Données FD 77	
Limite de m	asse d'eau		
Limite comm	nunale Réalisation : FDAAPPMA 77 (K.HOUEIX) Reproduction Interdite		01/12/2010





Peuplement piscicole de la masse d'eau FRHR143 (Biomasse)

Petit chevelu Masse d'eau principale Limite de masse d'eau IGN BDCarto 2003 AESN Masse d'eau MaJ30102009 Données ONEMA Données FD 77	+	Aqueduc Aqueduc	Sources : IGN BD Carthage - 2008	
Masse d'eau principale Données ONEMA Données FD 77		Petit chevelu	IGN BDCarto 2003	
Limite de masse d'eau		Masse d'eau principale	Données ONEMA	
		Limite de masse d'eau		
Limite communale		Limite communale		
Réalisation : FDAAPPMA 77 (K.HOUEIX) Reproduction Interdite 01/12/2010		Réalisation : FDAAPPMA 77 (K.HOUEIX) Reproduction Interdite	01/12	2010